DLP-9-2-81651716

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 3 - 6 Février 1981

Nos abonnés recevant ce bulletin avec la mention

"VOTRE ABONNEMENT EST TERMINE"

sont invités à souscrire le renouvellement dès que possible

VIGNE

ESCA ou APOPLEXIE

Divers champignons sont responsables des attaques d'Esca. La lutte contre cette maladie est basée sur l'utilisation d'arsenite de soude apportant au moins 1250 g d'arsenic à l'hectolitre d'eau, soit 2,5 l de produit commercial (formule concentrée). Le traitement est à appliquer dix à douze jours après la taille et quinze jours à trois semaines avant le débourrement.

Il est conseillé d'intervenir en dehors des périodes de gel et surtout d'humidité : la dose d'arsenic doit être réduite sur cépages sensibles.

Dans le cas de tailles sévères, de rabattements, le recours à des solutions anti-fongicides appliquées en badigeonnage est recommandé.

N.B. La lutte contre l'Eutypa n'est pas encore bien au point. Cependant une solution de bénomyl (Benlate) à raison de 1,5 g matière active par litre peut être utilisée en badigeonnage sur les grosses plaies de taille pratiquées sur les vignes atteintes.

EXCORIOSE

Des dégâts importants de cette maladie sont signalés : ils sont caractérisés par la présence de crevasses à la base des sarments, provoquant ainsi leur cassure. Les pycnides, présentes sur sarments (ponctuations) assurent principalement la conservation du champignon.

Le traitement fondamental contre cette maladie consiste à appliquer l'arsenite de soude (à 1/2 dose de l'Esca).

Il peut être complété, pour les vignes fortement atteintes, par une application supplémentaire à l'aide d'un fongicide de synthèse (mancozèbe) effectué après le départ de la végétation (stade D exclusivement).

N.B. Lorsque une intervention contre l'Esca aura été réalisée celle-ci dispensera évidemment d'intervenir contre l'Excoriose pendant la période de repos et contre la Pyrale.

7.1.381

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : J. Thiault - N° d'inscription P P 531 A.D

COCHENILLES

Si ces ravageurs responsables de l'implantation de "Fumagine" sont décelés, il convient d'utiliser les formulations à base d'huiles jaunes, ou à base d'oléoparathion, si le débourrement est amorcé.

L'ensemble des souches doit être traité et en particulier la face inférieure des "porteurs".

PRECAUTIONS

Arsenite de soude, huiles jaunes, substances antifongiques employées en badigeonnage des plaies sont des composés très toxiques pour l'homme. Le port de bottes, de vêtements imperméables et de gants est recommandé. Ne traiter que par temps calme et avec des appareils évitant la formation de brouillards.

ARBRES d'ORNEMENT

HAIES de CYPRES VERTS et BLEUS

Des colonies de pucerons sont apparues de nouveau dans les situations les plus chaudes de la Circonscription. En vue de réduire les conséquences des attaques de ces ravageurs, notamment sur les arbres sujets au dépérissement, recourir à l'emploi d'un aphicide peu dangereux pour les insectes auxiliaires PIRIMOR (pyrimicarbe), TORAK (dialiphos) par exemple. Si les haies ont été taillées ou élaguées, on pourra mélanger l'aphicide à la bouillie bordelaise à dose normale, ou au bénomyl (BENLATE) dose : 0,1 % de produit commercial, produits efficaces contre les champignons responsables du dépérissement des cyprès bleus et verts. Traiter l'ensemble de la végétation.

Rappelons que les arbres dépérissants ne doivent pas être taillés (en particulier les cyprès bleus).

CECIDOMYIES DE LA LAVANDE

(Département du GARD)

Les toutes premières sorties d'adultes sont observées depuis le 5 février dans la région de St Maurice de Cazevieille et plusieurs autres localités de l'arrondissement d'Alès.

Les parcelles ayant subi des attaques de ce ravageur en 1979 et 1980 (région de ST Maurice, mais aussi de Vézenobres et de Barjac...) doivent être traitées dès maintenant de la façon suivante (avant mi-février) :

Epandre sur le sol, au pied des touffes et sur une largeur de 40 - 50 cm, un insecticide microgranulé destiné à détruire les Cécidomyies dès leur sortie de terre. Les doses sont à moduler en fonction de l'âge des plantations.

Seul le carbofuran a reçu pour cet usage une homologation du Ministère de l'Agriculture (Curater : 20 kg/ha). Toutefois d'autres spécialités ont également donné satisfaction par le passé : diazinon (Basudine 10 G : 20 kg/ha), chlorpyriphos (Dursban 5 G : 20 kg/ha).

\- - - -

l'INGENIEUR EN CHEF d'AGRONOMIE
CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V. LAGAUDE

Tirage du 6 février 1981 - 1400 exemplaires.